



PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du samedi 18 novembre 2017 à 11 h

Après convocation de ses membres dans les conditions prévues par les statuts, l'assemblée générale annuelle s'est réunie à la salle de réunion de la commune de 50450 VER, sous la présidence de Patrick PERRICHET, Président de l'association.

Etaient présents ou représentés 38 membres de l'association sur un total de 54 membres.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Accueil
- Rapport d'activité
- Rapport financier :
 - . approbation des comptes 2016
 - . budget prévisionnel 2017
- Rapport d'orientation
- Cotisation 2018
- Election :
 - . renouvellement du tiers sortant : Messieurs Philippe DE QUATREBARBES, Martial DEFOY, Jean François GERAULT, Bernard HEBERT et Patrick PERRICHET.
 - . élargissement du Conseil d'administration : appel à candidatures
- Conclusion

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport d'activité pour l'exercice 2017, annexé aux présentes, il est procédé à son approbation.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier, annexé aux présentes, relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2016 qui fait ressortir un solde positif de 2 424.54 €, l'assemblée générale approuve les comptes qui lui ont été présentés. Elle donne quitus de leur gestion aux membres du bureau de l'association pour l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2017, annexé aux présentes, il est procédé à son approbation.

Résolution adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport d'orientation pour l'exercice 2018, annexé aux présentes, il est procédé à son approbation.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide de maintenir le montant de la cotisation pour l'exercice 2018 à douze euros (12 €).

Résolution adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le Président rappelle que, conformément aux statuts, l'assemblée doit procéder au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration composé de 15 membres. Sont renouvelées à l'unanimité :

- Philippe De Quatrebarbes,
- Martial Defoy,
- Jean François Gérard,
- Bernard Hébert,
- Patrick PERRICHET.

SEPTIEME RESOLUTION

Aucune candidature ne s'est manifestée pour un élargissement du Conseil d'administration qui conformément aux statuts de l'association reste à 15 membres.

La séance est levée à 12 h 30.

Le secrétaire

Le Président

Bernard HEBERT

Patrick PERRICHET